



# CONSEIL

## Cent soixante-seizième session

Rome, 2-6 décembre 2024

### Rapport de la 202<sup>e</sup> session du Comité financier (Rome, 11-15 novembre 2024)

#### Résumé

Dans le rapport de sa 202<sup>e</sup> session, reproduit dans le présent document, le Comité financier:

- 1) **adresse au Conseil, pour décision, des recommandations spécifiques concernant:** i) les comptes vérifiés de 2023 (paragraphe 11) et ii) les recommandations et décisions de la Commission de la fonction publique internationale (paragraphe 25);
- 2) **porte à l'attention du Conseil, pour approbation, ses conclusions concernant:** i) la situation financière de l'Organisation (paragraphe 8); ii) les progrès accomplis quant à l'élaboration d'un plan d'action et d'une feuille de route solides pour les initiatives visant à réaliser des gains d'efficacité et des économies (paragraphe 13); iii) les procédures de recrutement des fonctionnaires retraités (paragraphe 19); iv) le rapport sur la représentation géographique (paragraphe 23); v) les rapports intérimaires sur la suite donnée aux recommandations du Commissaire aux comptes et du Comité consultatif de contrôle de la FAO (paragraphe 27); et vi) la recommandation n° 7 du rapport du Corps commun d'inspection (CCI) du système des Nations Unies intitulé *Examen des progrès accomplis par les entités des Nations Unies dans le renforcement de la fonction d'enquête* (JIU/REP/2020/1) (paragraphe 31);
- 3) **informe le Conseil de ses réflexions quant aux informations actualisées qui lui ont été présentées concernant:** i) l'analyse du financement de la FAO – Risques, possibilités et transparence (paragraphe 15); ii) l'évaluation du processus de recrutement (paragraphe 17); iii) le Plan de prospection de talents des ressources humaines (paragraphe 21); et iv) la mise en œuvre des recommandations figurant dans le rapport du Corps commun d'inspection du système des Nations Unies intitulé *Examen de la gestion et de l'administration de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture* (JIU/REP/2023/5) (paragraphe 29).

### Suite que le Conseil est invité à donner

Le Conseil est invité à:

1. **approuver** les recommandations formulées par le Comité concernant:
  - a) les comptes vérifiés de 2023;
  - b) les recommandations et décisions de la Commission de la fonction publique internationale;
2. **approuver** les conclusions du Comité concernant:
  - a) la situation financière de l'Organisation;
  - b) les progrès accomplis quant à l'élaboration d'un plan d'action et d'une feuille de route solides pour les initiatives visant à réaliser des gains d'efficacité et des économies;
  - c) les procédures de recrutement des fonctionnaires retraités;
  - d) le rapport sur la représentation géographique;
  - e) la suite donnée aux recommandations du Commissaire aux comptes et du Comité consultatif de contrôle de la FAO;
  - f) la recommandation n° 7 du rapport du Corps commun d'inspection intitulé *Examen des progrès accomplis par les entités des Nations Unies dans le renforcement de la fonction d'enquête* (JIU/REP/2020/1) ;
3. **prendre note** des réflexions du Comité concernant:
  - a) l'analyse du financement de la FAO – Risques, possibilités et transparence;
  - b) l'évaluation du processus de recrutement;
  - c) le Plan de prospection de talents des ressources humaines;
  - d) la mise en œuvre des recommandations figurant dans le rapport du CCI intitulé *Examen de la gestion et de l'administration de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture* (JIU/REP/2023/5).

*Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:*

M. David McSherry  
Secrétaire du Comité financier  
Tél.: +39 06570 53719  
Courriel: [DavidWilliam.McSherry@fao.org](mailto:DavidWilliam.McSherry@fao.org)

## Introduction

1. Le Comité a soumis au Conseil le rapport ci-après sur les travaux de sa 202<sup>e</sup> session.
2. Outre le Président, M. Mina Rizk (Égypte), les représentants suivants des membres étaient présents:
  - M<sup>me</sup> Emma Hatcher (Australie)
  - M. Li Bo (Chine)
  - M. Bienvenu Ntsouanva (Congo)
  - M. Rodney Hunter (États-Unis d'Amérique)
  - M. Jujjavarapu Balaji (Inde)
  - M. Sultan Alotaibi (Koweït)
  - M. Abdellah Larhmaid (Maroc)
  - M. Miguel Jorge García Winder (Mexique)
  - M<sup>me</sup> Fadia Aljamal (Oman)
  - M<sup>me</sup> Berioska Morrison González (République dominicaine)
  - M. Christopher Mace (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
  - M<sup>me</sup> Pernilla Ivarsson (Suède)
3. Le Président a informé le Comité que:
  - M. Guo Su (Chine) avait été désigné pour remplacer M. Li Bo en tant que représentant de la Chine à une partie de la session;
  - M. Christopher Tatum et M. Lars Spjut (États-Unis d'Amérique) avaient été désignés pour remplacer M. Rodney Hunter en tant que représentants des États-Unis d'Amérique à une partie de la session;
  - M. Massimo Ziad Ammar (Koweït) avait été désigné pour remplacer M. Sultan Alotaibi en tant que représentant du Koweït à une partie de la session;
  - M. José Luis Delgado Crespo (Mexique) avait été désigné pour remplacer M. Miguel Jorge García Winder en tant que représentant du Mexique à une partie de la session;
  - M<sup>me</sup> Patricia Rodríguez (République dominicaine) avait été désignée pour remplacer M<sup>me</sup> Berioska Morrison González en tant que représentante de la République dominicaine à une partie de la session.
4. Un résumé des qualifications des remplaçants des représentants peut être téléchargé depuis la page web des organes directeurs et statutaires, à l'adresse suivante: <https://www.fao.org/governing-bodies/council-committees/finance-committee/fr>.
5. Ont également assisté à la 202<sup>e</sup> session du Comité les observateurs sans droit de parole des membres ci-après:

• Allemagne	• Hongrie	• Saint-Marin
• Belgique	• Kenya	• Serbie
• Bulgarie	• Luxembourg	• Slovaquie
• Burkina Faso	• Norvège	• Sri Lanka
• Danemark	• Pakistan	• Suisse
• Fédération de Russie	• Pays-Bas	• Union européenne
• Finlande	(Royaume des)	• Venezuela (République
• France	• Portugal	bolivarienne du)

## Suivi de la situation financière

### Situation financière de l'Organisation

6. Le Comité a examiné le document sur la situation financière de l'Organisation au 30 juin 2024 (FC 202/2 Rev.1), ainsi que les prévisions de trésorerie, y compris les liquidités, les arriérés de contribution, les placements à court et à long termes, les obligations financières relatives au personnel, les dépenses et les soldes non utilisés au titre du Programme de coopération technique (PCT), le déficit du Fonds général et les contributions volontaires.

7. Le Comité a en outre pris connaissance d'un état actualisé des contributions courantes et des arriérés au 4 novembre 2024.

#### 8. Le Comité:

- a) a noté que, compte tenu du montant des liquidités du Programme ordinaire, tel que ce montant apparaît dans les données les plus récentes, et des prévisions concernant l'échelonnement des versements des États membres, la trésorerie de l'Organisation devrait être suffisante pour faire face aux besoins opérationnels jusqu'au 31 décembre 2024;
- b) sachant que la santé financière de l'Organisation était tributaire du versement en temps voulu des contributions mises en recouvrement, a invité instamment les États membres à régler ponctuellement et intégralement leurs contributions ordinaires et leurs arriérés;
- c) a noté, comme cela avait été signalé à ses sessions précédentes, que le déficit global du Fonds général tenait principalement aux obligations non financées relatives au personnel et a demandé à la Direction de proposer au Comité financier, à sa session de novembre 2025, des solutions viables, autres que la réinstauration d'une contribution extraordinaire, qui permettraient de remédier au déficit de financement des obligations au titre de l'assurance-maladie après cessation de service en coordination avec d'autres organisations affiliées au régime commun des Nations Unies;
- d) a pris note des renseignements fournis sur les taux d'approbation et les taux de dépenses du PCT et a demandé instamment à la Direction de maintenir les dépenses à un niveau permettant d'utiliser intégralement les crédits ouverts au titre du PCT, tels qu'approuvés par la Conférence;
- e) a pris note des informations supplémentaires fournies concernant les facteurs expliquant le déficit du Fonds général et des fonds apparentés, et a encouragé la Direction à étudier, avec les partenaires fournisseurs de ressources, les possibilités de conserver, dans la mesure du possible, les intérêts courus sur les contributions volontaires;
- f) a accueilli avec satisfaction les informations fournies sur les contributions volontaires et a encouragé les efforts visant à élargir et à diversifier la base de financement, notamment la recherche de mécanismes de financement novateurs et la mobilisation plus large de financements souples, tout en reconnaissant l'importance pour l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) de maintenir un budget ordinaire suffisant pour lui permettre de s'acquitter de son mandat principal.

### Comptes vérifiés – FAO 2023 et Réponse de la Direction aux recommandations présentées dans le rapport du Commissaire aux comptes pour 2023

9. Le Comité a examiné, conformément à l'article XXVII, paragraphe 7, alinéa 1, du Règlement général de l'Organisation, les comptes vérifiés de la FAO pour 2023 et a assisté à une présentation,

par le Commissaire aux comptes, de son rapport détaillé sur la vérification des opérations financières de l'Organisation, lors de laquelle les principales recommandations et observations contenues dans le rapport ont été mises en avant.

**10. Le Comité:**

- a) **a remercié la Direction d'avoir présenté les comptes vérifiés de la FAO pour 2023, établis conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public;**
- b) **s'est réjoui que le Commissaire aux comptes ait émis une opinion non modifiée concernant les comptes de la FAO pour 2023;**
- c) **a remercié le Commissaire aux comptes pour la qualité de son rapport détaillé;**
- d) **a approuvé les recommandations du Commissaire aux comptes, en particulier concernant le renforcement du cadre de contrôle interne au siège et dans les bureaux décentralisés et le fait de veiller au respect des règles et procédures de l'Organisation;**
- e) **a constaté que la Direction avait accepté la majeure partie des recommandations formulées par le Commissaire aux comptes et a pris note des réponses détaillées qu'elle a apportées à ces recommandations, et a souligné qu'il était important de leur donner suite rapidement;**
- f) **a demandé au Commissaire aux comptes de communiquer aux membres du Comité financier des informations sur son plan de travail pour 2024-2025.**

11. Le Comité, prenant acte des commentaires et des précisions formulés par le Commissaire aux comptes et par la Direction, **a recommandé** au Conseil de soumettre à la Conférence, pour adoption, les comptes vérifiés de 2023. Il **est convenu** en conséquence de soumettre au Conseil le projet de résolution ci-après, afin que ce dernier le transmette à la Conférence.

## PROJET DE RÉSOLUTION DE LA CONFÉRENCE

### Comptes vérifiés de la FAO pour 2023

**LA CONFÉRENCE,**

**Ayant examiné** le rapport de la 176<sup>e</sup> session du Conseil, et

**Ayant examiné** les comptes vérifiés de la FAO pour 2023 et le rapport du Commissaire aux comptes y afférent,

**Approuve** les comptes vérifiés.

### Questions budgétaires

**Informations actualisées sur les progrès accomplis quant à l'élaboration d'un plan d'action et d'une feuille de route solides pour les initiatives visant à réaliser des gains d'efficacité et des économies**

12. Le Comité **a examiné** le document FC 202/4, intitulé *Gains d'efficacité de la FAO: informations actualisées et planification*.

**13. Le Comité:**

- a) **a réservé un accueil favorable** au document et aux informations transmises sur les gains d'efficacité réalisés et **s'est félicité** de la réduction des coûts et des gains de temps indiqués;
- b) **s'est réjoui** des améliorations de la qualité dont il a été fait état dans les domaines de l'administration, des finances, des ressources humaines, des technologies de l'information et de la communication (TIC), de la logistique, des achats et de la rationalisation du cycle des projets;
- c) **a demandé** à la Direction d'étudier d'autres moyens de généraliser le souci d'efficacité et d'efficacité au sein de l'Organisation, notamment par des initiatives de renforcement des capacités et d'encouragement des membres du personnel, et **a déclaré attendre avec intérêt** que des informations lui soient communiquées à ce sujet dans les prochains rapports;
- d) **a demandé** à la Direction de faire figurer un récapitulatif général de tous les gains d'efficacité dans les prochains rapports, tout en continuant à présenter de manière détaillée les différents progrès réalisés sur les plans quantitatif et qualitatif;
- e) **a encouragé** la Direction à continuer à examiner les exemples et les pratiques optimales d'autres organismes du système des Nations Unies, notamment par l'intermédiaire du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, afin d'améliorer le processus qui est suivi pour recenser, adopter et concrétiser les gains d'efficacité et pour établir des comptes rendus sur ceux-ci;
- f) **a demandé** que les informations communiquées sur les gains d'efficacité et les économies réalisés soient approfondies et donnent des détails supplémentaires sur les initiatives prévues, les objectifs, les prochains gains d'efficacité et économies escomptés, ainsi que les résultats attendus;
- g) **s'est félicité** que le prochain Programme de travail et budget comporte une section sur les gains d'efficacité et **a recommandé** que des indicateurs de performance clés soient définis et intégrés dans le cadre de résultats afin de suivre et d'évaluer les progrès accomplis dans ce domaine;
- h) **compte tenu des demandes et des recommandations formulées ci-dessus, a souscrit aux prochaines étapes et au modèle de rapport proposés.**

**Informations actualisées sur l'analyse du financement  
de la FAO – Risques, possibilités et transparence**

14. Le Comité **a examiné** le document intitulé *Informations actualisées sur l'analyse du financement de la FAO – Risques, possibilités et transparence*, publié sous la cote FC 202/5.

**15. Le Comité:**

- a) **a pris note avec satisfaction** de la présentation détaillée du modèle de financement intégré de la FAO, y compris des défis à relever et des occasions à saisir à ce sujet;
- b) **s'est félicité** du niveau record des contributions volontaires mobilisées ces dernières années en vue d'obtenir davantage de résultats et d'avoir plus d'impact au titre du Cadre stratégique de la FAO, tout **en se déclarant préoccupé** par le faible niveau de contributions volontaires flexibles;

- c) **a reconnu qu'il était important que la Direction s'emploie, avec les membres, à relever les défis recensés s'agissant des contributions volontaires, notamment à réduire la fragmentation, à attirer davantage de fonds vers les domaines de travail à fort potentiel et à mobiliser des montants plus importants pour le financement extrabudgétaire des activités de base, le financement commun et le financement sans affectation;**
- d) **a souligné combien il était important que la FAO reste flexible dans sa mise en œuvre du Cadre stratégique et poursuive ses réformes, qui sont susceptibles de renforcer encore la confiance des donateurs, s'agissant en particulier de l'augmentation des financements souples;**
- e) **a déclaré attendre avec intérêt la présentation, dans le Plan à moyen terme 2026-2029 et le Programme de travail et budget 2026-2027, d'informations sur la stratégie de l'Organisation visant à mobiliser des fonds performants et durables au moyen de contributions volontaires, afin d'élargir la base de financement, ainsi que d'informations sur les moyens employés par l'Organisation pour relever les défis et faire face aux risques associés à l'expansion d'un portefeuille de projets financés par des contributions volontaires.**

## **Ressources humaines**

### **Évaluation du processus de recrutement**

16. Le Comité s'est penché sur l'évaluation du processus de recrutement présentée dans le document portant la cote FC 202/6.

17. Le Comité:

- a) **s'est félicité des démarches entreprises par la Direction avec un prestataire extérieur afin d'inventorier les lacunes et les blocages dans les procédures de recrutement;**
- b) **a pris acte des conclusions et recommandations découlant de l'examen et a demandé instamment à la Direction d'établir un ordre de priorité parmi les recommandations formulées et de continuer à agir de manière proactive pour résoudre les problèmes mis en évidence;**
- c) **a souligné qu'il était important d'apporter de nouvelles améliorations aux procédures de recrutement et d'intégration du personnel afin de réduire de manière notable le délai de recrutement et le taux de vacance de poste;**
- d) **a dit attendre avec intérêt d'examiner, à sa session de mars 2025, le prochain point qui serait fait sur les mesures prises pour améliorer le processus de recrutement, et sur leurs effets concrets, dans le cadre de la présentation du rapport annuel sur les ressources humaines ainsi que de la stratégie et du plan d'action en matière de gestion des ressources humaines;**
- e) **a demandé que le rapport du prestataire extérieur relatif à l'évaluation du processus de recrutement soit communiqué aux membres du Comité financier, et a engagé vivement la Direction à apporter une réponse officielle aux recommandations figurant dans le rapport.**

### **Informations actualisées sur les procédures de recrutement des fonctionnaires retraités**

18. Le Comité a examiné le document intitulé *Informations actualisées sur les procédures de recrutement des fonctionnaires retraités*, publié sous la cote FC 202/7.

19. Le Comité:

- a) **a pris note des informations communiquées par l'Organisation concernant le recrutement de fonctionnaires retraités et le recours à ces derniers;**

- b) **a souligné qu'il était important** de veiller à ce que les anciens fonctionnaires ne soient recrutés qu'à l'issue d'un processus transparent et dans des circonstances exceptionnelles, lorsque cela sert l'intérêt supérieur de l'Organisation et répond à un besoin immédiat à court terme ou à un manque de compétences en attendant de trouver une solution à long terme;
- c) **a recommandé** que la Direction cherche à améliorer les processus de planification de la relève au sein de l'Organisation afin de limiter le recours aux fonctionnaires retraités;
- d) **a demandé** que l'on fasse figurer dans l'analyse des effectifs présentée dans le rapport annuel sur les ressources humaines des statistiques et des justifications concernant le recrutement de fonctionnaires retraités, notamment les informations fournies dans le tableau 1 du document FC 202/7, ainsi que le nombre et la durée des renouvellements ou des prolongations de contrats des retraités des Nations Unies.

### **Plan de prospection de talents des ressources humaines**

20. Le Comité **a examiné** le *Plan de prospection de talents des ressources humaines*, publié sous la cote FC 202/8.

21. Le Comité:

- a) **a réservé un bon accueil** au Plan de prospection de talents des ressources humaines et **a reconnu** l'importance de la prospection stratégique à la FAO, en particulier à l'appui des efforts déployés pour attirer des candidats de pays non représentés ou sous-représentés;
- b) **a salué** le travail réalisé par la Division des ressources humaines s'agissant d'élaborer un plan de prospection complet et une vision globale en la matière, et **a souligné la nécessité** d'adopter une approche décentralisée, notamment dans les bureaux de pays, pour la mise en œuvre du Plan de prospection de talents;
- c) **a encouragé** la Division des ressources humaines à appliquer les mesures définies dans le Plan, tout **en demandant** des informations supplémentaires sur le Centre d'excellence qu'il est proposé de créer pour faciliter la prospection stratégique de talents au siège, et **a dit attendre avec intérêt** de recevoir, à ses sessions futures, des renseignements actualisés sur les progrès qui auront été accomplis.

### **Rapport sur la représentation géographique**

22. Le Comité **a examiné** le *Rapport sur la représentation géographique*, publié sous la cote FC 202/10.

23. Le Comité:

- a) **a pris note** des informations présentées dans le rapport consacré à la représentation géographique et **a demandé** que lui soient présentées davantage d'informations sur la répartition et le déploiement au niveau régional des postes financés par le Programme ordinaire, des cadres supérieurs et du personnel hors fonctionnaires, à sa session de mars 2025;
- b) **a recommandé** que l'analyse concernant le recrutement des différentes catégories de personnel qui a été présentée soit poursuivie afin d'évaluer l'efficacité de la mise en œuvre de la méthode;



- c) **a fait part de ses inquiétudes** concernant la sous-représentation et la non-représentation de certains pays membres et **a demandé** à la Direction de continuer à renforcer ses efforts de communication visant à recruter du personnel venant de ces pays membres, tout en prenant en compte le fait qu'il était important de s'assurer les services de personnes présentant les plus hautes qualités en matière d'efficacité et de compétence technique, conformément à l'article VIII, paragraphe 3, de l'Acte constitutif de la FAO.

**Recommandations et décisions de la Commission  
de la fonction publique internationale adressées à l'Assemblée générale  
(y compris modifications du barème des traitements et indemnités)**

24. Le Comité **a examiné** le document intitulé *Recommandations et décisions de la Commission de la fonction publique internationale adressées à l'Assemblée générale (y compris modifications du barème des traitements et indemnités)*, publié sous la cote FC 202/11.

25. **Le Comité:**

- a) **a examiné** les conclusions de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) concernant les résultats de l'enquête sur les salaires des agents des services généraux menée à Rome en novembre 2023;
- b) a noté que les répercussions de la mise en œuvre des recommandations seraient présentées au Comité financier à sa prochaine session, en mars 2025, dans le rapport annuel sur l'exécution du budget et les virements entre programmes et chapitres budgétaires pour l'exercice 2024-2025;
- c) **a approuvé** les recommandations de la CFPI en vue de leur transmission au Conseil, pour approbation.

**Contrôle**

**Rapports intérimaires sur la suite donnée aux recommandations  
du Commissaire aux comptes et du Comité consultatif de contrôle de la FAO**

26. Le Comité **a examiné** le *Rapport intérimaire sur la suite donnée aux recommandations du Commissaire aux comptes* et le *Rapport intérimaire sur la suite donnée aux recommandations du Comité consultatif de contrôle de la FAO*, publiés sous les cotes FC 202/12.1 et FC 202/12.2.

27. **Le Comité:**

- a) **a examiné** l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations du Commissaire aux comptes et du Comité consultatif de contrôle de la FAO;
- b) a pris note des progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations du Commissaire aux comptes et du Comité consultatif de contrôle de la FAO;
- c) **a demandé** à la Direction de donner suite dans les meilleurs délais aux dernières recommandations qui n'ont pas encore été appliquées, en accordant une attention particulière aux recommandations fondamentales et en suspens depuis longtemps;
- d) **a demandé** à la Direction de présenter au Comité financier, pour examen à sa session de mars 2025, la feuille de route relative à la maturité en matière de gestion des risques, en y incluant des informations actualisées sur les progrès réalisés concernant le système de planification des ressources de l'Organisation.

**Rapport du Corps commun d'inspection du système des Nations Unies: *Examen de la gestion et de l'administration de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture* (JIU/REP/2023/5) – Informations actualisées sur les progrès accomplis**

28. Le Comité a examiné les *Informations actualisées sur la mise en œuvre des recommandations figurant dans le Rapport du Corps commun d'inspection du système des Nations Unies intitulé Examen de la gestion et de l'administration de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (JIU/REP/2023/5)*, présentées dans le document CL 176/13.

29. Le Comité:

- a) a pris connaissance avec intérêt des informations actualisées qui lui ont été présentées sur la suite donnée aux recommandations et sur le plan d'action consacré à toutes les recommandations formelles et informelles, comme demandé par le Conseil;
- b) a encouragé la Direction à communiquer à tous les membres des informations actualisées sur la suite donnée aux recommandations;
- c) a dit attendre avec intérêt d'examiner, à sa session de mars 2025, les prochaines informations actualisées.

**Recommandation n° 7 du rapport du Corps commun d'inspection intitulé *Examen des progrès accomplis par les entités des Nations Unies dans le renforcement de la fonction d'enquête* (JIU/REP/2020/1)**

30. Le Comité a examiné la *Recommandation n° 7 du rapport du Corps commun d'inspection intitulé Examen des progrès accomplis par les entités des Nations Unies dans le renforcement de la fonction d'enquête (JIU/REP/2020/1)*, présentée dans les documents FC 202/14 et FC 202/14 Add.1.

31. Le Comité:

- a) a examiné le projet de procédure à suivre, qui est décrit dans le document, s'agissant de la conduite d'enquêtes en cas de plainte pour comportement répréhensible du chef de secrétariat;
- b) s'est félicité des réunions de travail conjointes organisées de manière non formelle avec le Comité des questions constitutionnelles et juridiques (CQCJ) et a dit attendre avec intérêt l'organisation de nouvelles réunions de travail informelles en vue d'apporter des contributions au projet de procédure;
- c) a pris note des résultats et des conclusions sur cette question qui figurent dans le rapport de la 121<sup>e</sup> session du CQCJ;
- d) a reconnu le caractère essentiel de la phase de recueil d'éléments factuels, qui constitue un exercice technique impartial, tout en notant qu'il fallait déterminer le rôle des organes directeurs concernés à cet égard;
- e) a recommandé que le Conseiller juridique s'appuie sur les observations et les recommandations qui sont formulées dans les rapports du Comité financier et du CQCJ et qui sont issues des réunions de travail conjointes informelles, ainsi que sur les contributions écrites des membres, afin d'élaborer une version révisée de la procédure, qui serait soumise à l'examen du CQCJ et du Comité financier lors de leurs sessions respectives au printemps 2025;
- f) a préconisé, compte tenu du fait que le rapport du Corps commun d'inspection avait été publié en 2020 et que le projet de procédure nécessiterait l'approbation de la Conférence, que de nouveaux progrès soient accomplis rapidement concernant cette question.

## Amélioration des méthodes de travail et de l'efficacité du Comité financier

### Recommandations du Comité financier non encore appliquées – Situation

32. Le Comité:

- a) **a pris note du document intitulé *Recommandations du Comité financier non encore appliquées – Situation* (FC 202/15) et a dit attendre avec intérêt de recevoir une version actualisée de ce document à sa prochaine session ordinaire;**
- b) **a recommandé que ce point soit inscrit dans le calendrier des futures sessions du Comité en tant que premier point à examiner après l'adoption de l'ordre du jour et du calendrier.**

### Méthodes de travail du Comité financier

33. Le Comité:

- a) **a rappelé qu'il était important que tous les documents soient adressés aux membres, dans toutes les langues de la FAO et avec un même niveau de qualité, au moins deux semaines avant chaque session, pour permettre à ces derniers de les examiner convenablement et de bien se préparer;**
- b) **a recommandé que soient organisées des séances d'orientation informelles à l'intention des membres du Comité nouvellement élus;**
- c) **a demandé au secrétariat d'envisager des moyens d'améliorer le temps imparti au Comité pour examiner les points dont il est saisi, et de lui faire part des options possibles;**
- d) **a demandé à la Direction de veiller à ce que les documents du Comité financier se fondent sur des descriptions exactes et inclusives des régions afin que les intérêts de tous les membres de la FAO soient pris en compte.**

## Questions diverses

### Date et lieu de la 203<sup>e</sup> session

34. Le Comité a été informé que sa prochaine session se tiendrait à Rome du 10 au 14 mars 2025.

**Annexe****Documents présentés pour information**

- État des contributions courantes et des arriérés au 30 juin 2024 (FC 202/INF/2)
- Comptes vérifiés – Mutuelle de crédit de la FAO 2023 (FC 202/INF/3)